

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Conseil Communautaire du 20 décembre 2021

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 15/12/2021

Présents : 30

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 31

Contre: 0

Abstentions: 3

Présents : Suzanne AUSSET, Marc BENECH, Benjamin BONY, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Laurent GENEIX, Elise LAJARRIGE, Jean-Louis LAYAC, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Jacques DELSUC par Pascal TERRAIL, Andre DUJOLS par Pierre MENNESSON, Bruno FILIOL par Patrice FALIES, Jean-Claude REBEYRE par Jean-Pierre CINQUALBRES

Excusés: Pierre DUPONT, Christian FOURNIER*, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE

Absents: Cecile BADUEL, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Didier GIRBES, Rene LAVERGNE, Claude RIBEYROTTE

Secrétaire de séance: Francois DESCOEUR

Objet: Redevances assainissement collectif 2021 - DECC_2021_036

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la communauté de communes s'est vu transférer la compétence assainissement collectif au 1er janvier 2018.

Dans ce cadre, il rappelle les tarifs 2021. Il précise que pour être éligible aux subventions de l'agence de l'eau les tarifs doivent désormais atteindre 1.65€/m3 (pour une facture type de 120m3).

Il propose de faire évoluer les tarifs de l'assainissement collectif de 10% pour atteindre les 1.65€/m3, décomposé de la manière suivante:

- 66€ de part abonnement
- 0.85€/m3 pour la part variable
- 0,25€/m3 de taxe Agence de l'Eau.



Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Enterrinent le tarif d'assainissement collectif de la communauté de communes à 1.65€/m3 HT
taxe agence de l'eau comprise pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/12/2021
015-241501139-20211220-DECC_2021_036-DE